

# les laboratoires BAINS ET ARÔMES

NEWS  
letter 3

Depuis bientôt 2 ans, les Laboratoires BEA communiquent régulièrement avec leurs partenaires par le biais de cette Newsletter. Nous y faisons passer de nombreuses informations sur notre métier et ses contraintes, ses règles et ses obligations, dans le but de vous aider à les comprendre pour mieux les appliquer. Mais cela ne suffit pas... En effet, la conjoncture économique est de plus en plus difficile pour tout le monde,

la mondialisation est source d'inquiétudes, la croissance n'est plus ce qu'elle était, les marges commerciales se réduisent et l'insatisfaction sociale se généralise. Bref nous devons changer nos habitudes pour rebondir et nous regrouper, partager avec d'autres pour être plus forts. C'est pour cela que les Laboratoires BEA viennent d'adhérer au PASS (voir article Pôles de Compétitivité) et nous sommes impliqués et représentés dans de nom-

breux groupes de travail avec COSMED, l'UESS, la CCI et d'autres. Il faut réussir ensemble le pari de la qualité de nos produits « Made in Provence » pour les commercialiser sur notre belle planète...

*Vaici un de nos vœux pour 2006...*

l'équipe BEA

## ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



Parmi tous nos clients qui nous ont confié le développement et la fabrication de leurs nouvelles gammes cette année, nous voulons remercier tout particulièrement ceux qui nous ont fait confiance pour la toute première fois et qui nous ont autorisés à les citer dans ce document:



◀ Gamme Body and Soul Villa Collection

- ◆ **Auriège** pour la gamme Cocooning (brume d'oreiller, sels décoratifs parfumés, sachet de senteur et bougie parfumée),
- ◆ **Villa Collection** pour la gamme Body and Soul (savon liquide, gel douche, lait corporel, sels de bain et savon),
- ◆ **Les Étains du Prince** pour la gamme Napoléon (eau de toilette, savon et bougie parfumée),
- ◆ **CPI** pour sa gamme de savons commercialisée sous la marque L'Île Fleur.



## L'hiver arrive, chouchouter votre peau avec LA GAMME SOIN

Une senteur douce et veloutée comme la soie... note de tête, géranium, coriandre et rose blanche... note de cœur, crème de lait, iris et vanille... note de fond, héliotrope, santal et musc blanc... Un extrait de soie aux connotations de luxe, brillance, douceur et élégance...

### Nettoyer et purifier

- Pour les inconditionnelles du nettoyage au lait, **le lait démaquillant** riche en beurre de karité, aloé et calendula associé au tonique protecteur élimine en douceur le maquillage et les impuretés.
- Les **mousses purifiantes et démaquillantes**, aux agents moussants très doux, ont été formulées pour les peaux qui craignent les effets desséchants et irritants du savon.
- Pour le bien être du corps, **le gel douche** corps et cheveux est enrichi aux protéines de soie et de blé pour plus de douceur.

### Hydrater et nourrir

- **La crème visage**, fine et légère, très vite absorbée, rend la peau souple, douce et tonique pour toute la journée.
- **La crème mains** protège des agressions. La peau retrouve petit à petit une douceur oubliée.
- **À chacune sa crème corps** : le beurre corporel riche en cacao et karité pour les peaux assoiffées ou la crème « légère » aux huiles végétales d'abricot, olive et pépin de raisin pour les peaux sensibles.
- N'oublions pas la **brume corporelle** pour hydrater les peaux normales.

# Réglementation



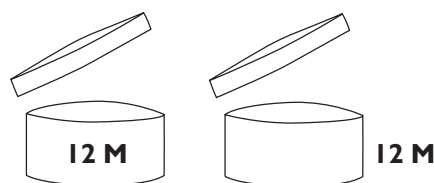
## LA PAO PÉRIODE PENDANT LAQUELLE LE PRODUIT PEUT, À PARTIR DE SA PREMIÈRE UTILISATION, ÊTRE UTILISÉ SANS DOMMAGE POUR LE CONSOMMATEUR.

Conformément à la Directive Cosmétique Européenne 2003/15/CE du 27 février 2003, une nouvelle mention relative à la « **Période Après Ouverture** » (PAO), en plus des substances allergènes, devra figurer sur les emballages primaires et secondaires de certains produits cosmétiques mis sur le marché après le 11 mars 2005.

Les produits concernés sont tous les produits cosmétiques dont **la durabilité minimale est supérieure à 30 mois** et qui peuvent subir, lors de leur utilisation par le consommateur, des détériorations<sup>1</sup> pouvant les rendre dangereux.

**SYMBOLISATION GRAPHIQUE:** Utilisation du symbole « pot ouvert » publié par la commission européenne (Direc-

tive 2003/80/CE du 5 septembre 2003). Concernant la date, le COLIPA<sup>2</sup> recommande d'utiliser uniquement la lettre M (M pour Menses en latin), et d'indiquer la période soit à l'intérieur soit à



proximité du symbole. Sur les produits dont **la durabilité minimale est inférieure à 30 mois**, doit figurer la mention: « À utiliser de préférence avant fin... » suivie soit de la date elle-même, soit de l'indication de l'endroit de l'étiquetage où elle se trouve. La date se

compose de l'indication en clair et dans l'ordre, du mois et de l'année.

**À NOTER:** A cette date il n'existe pas de méthode officielle permettant de définir la PAO d'un produit cosmétique.

Nous travaillons sur ce sujet avec les autorités compétentes et de nombreux laboratoires pour vous fournir le meilleur service, et vous aider à déterminer si vous devez étiqueter une PAO ou une date de durabilité minimale.

**ATTENTION:** il sera obligatoire au responsable de la mise sur le marché, de démontrer dans le dossier produit (qui est lui aussi une obligation) comment ont été obtenues les dates de PAO ou de durabilité minimale.

<sup>1</sup> les détériorations sont en général liées à une contamination microbiologique ou à des modifications physico-chimiques.

<sup>2</sup> COLIPA: European Cosmetic Toiletry and Perfumery Association.

## Étiquetage cosmétique aux USA

### DÉFINITION D'UN PRODUIT COSMÉTIQUE POUR L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE:

« produit destiné à être appliqué sur le corps humain pour nettoyer, embellir, ou en modifier l'apparence ». (Sec.201 (i) FD & C Act).

Sont à considérer comme produits cosmétiques au sens de cette définition: les crèmes, les lotions, les gels, les huiles, les masques de beauté, les produits de maquillage, les poudres, les parfums corporels, les préparations pour le bain et la douche, les produits de soins capillaires, les produits solaires...

Les mentions qui doivent figurer obligatoirement sur l'étiquetage des produits cosmétiques mis sur le marché aux États Unis ont été fixées par le « US Food and Drug Administration (FDA) – Center for Food Safety and Applied Nutrition – Office of Cosmetics and colors » dans un texte du même nom.

**ATTENTION:** le savon n'est pas considéré comme un produit cosmétique. Sa fabrication et commercialisation sont régulées par la commission de sécurité des biens de consommation et non par la FDA.

« outer container »	L'ÉTIQUETAGE	« inner container »
<p><b>CONDITIONNEMENT EXTERNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conditionnement secondaire ou sur-conditionnement, (le produit cosmétique n'est pas en contact direct avec l'élément de conditionnement).</li> <li>■ Conditionnement primaire non sur-conditionné, (le produit cosmétique est en contact direct avec l'élément de conditionnement).</li> </ul> <p><b>Étiquette principale ou étiquette déco</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du produit • Parfum • Poids ou volume net.</li> <li>• Avertissements cités dans le paragraphe 740.10</li> </ul> <p><b>Contre étiquette</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode d'emploi • Avertissements • Nom et siège social du responsable de la mise sur le marché</li> <li>• Listing ingrédients (CTFA/INCI) • Toute autre information que le responsable de la mise sur le marché juge nécessaire.</li> </ul>	<p>informations à faire figurer selon les niveaux de conditionnement</p>	<p><b>CONDITIONNEMENT INTERNE</b></p> <p>Conditionnement interne obligatoirement surconditionné (l'élément de conditionnement est en contact direct avec le produit cosmétique).</p> <p><b>Étiquette principale ou étiquette déco</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du produit</li> </ul> <p><b>Contre étiquette</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode d'emploi • Avertissements • Nom et siège social du responsable de la mise sur le marché • Poids ou volume net • Toute autre information que le responsable de la mise sur le marché juge nécessaire.</li> </ul>

La section 602 (c) of the FD & C Act considère qu'un produit cosmétique est non conforme si les informations requises ne sont pas indiquées sur le produit de façon lisible, ou facilement compréhensible par le consommateur final.

# Microbiologie

La directive européenne 93/35/CEE, art. 2 impose la réalisation d'analyses microbiologiques pour s'assurer de la sécurité sanitaire des produits fabriqués et permettre ainsi leur mise sur le marché. Afin de démystifier un univers qui pourrait sembler barbare à certains voici en quelques mots, notre approche de ce « micro monde ».

## Les Micro-organismes...

Présents parfois en grand nombre, à l'échelle microscopique, dans notre environnement quotidien, les micro-organismes ne sont pas forcément tous dangereux. Certains sont pathogènes, mais d'autres sont nécessaires au bon fonctionnement du monde vivant. Pourtant même ceux dits « utiles » peuvent devenir nuisibles s'ils sont présents en trop grand nombre.

## ...et les produits cosmétiques

Les produits cosmétiques peuvent être contaminés de diverses manières. Si les micro-organismes y rencontrent les conditions nécessaires à leur croissance, ils s'y multiplient et provoquent différents types d'altérations:

**Qualitatives** : quand il s'agit de modifications à caractères organoleptiques et physico-chimiques sans nocivité pour le consommateur;

**Sanitaires** : quand le produit ainsi contaminé devient dangereux.

## Les Précautions

Compte tenu de la diversité des facteurs de contamination, nous prenons de multiples précautions pour garantir l'état microbiologique de nos produits :

- Locaux de fabrication adaptés
- Procédures de nettoyage et de débactérisation des locaux et des machines
- Formation du personnel
- Utilisation de conservateurs dans la fabrication de nos produits

## Les analyses

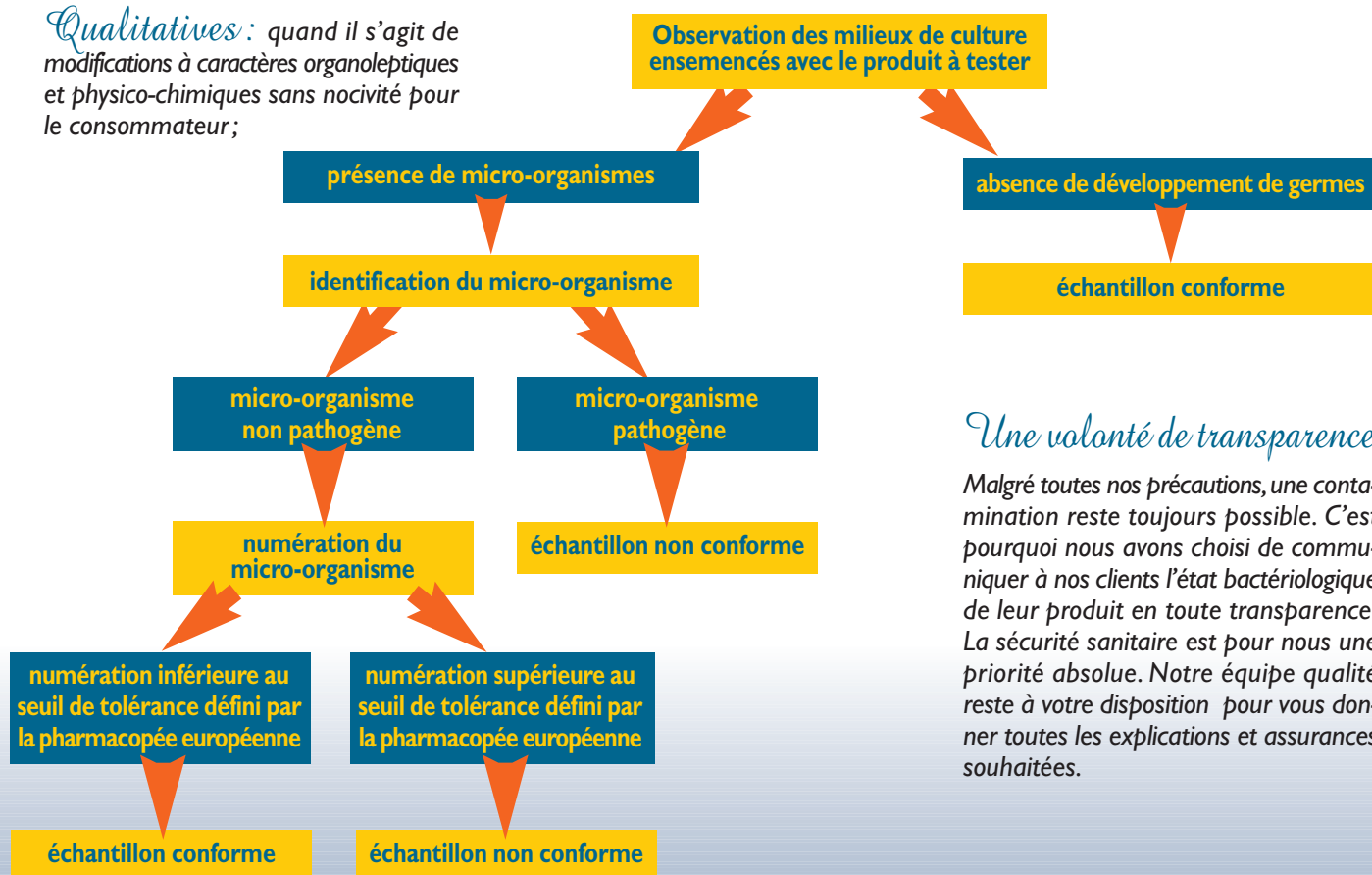
Comme malgré toutes ces précautions, il est possible qu'un certain nombre de germes soit présent, conformément à la loi, et pour écarter toute suspicion, nous réalisons systématiquement des analyses microbiologiques de tous nos produits cosmétiques au cours de la fabrication et du conditionnement. Pour en garantir l'impartialité, ces tests sont réalisés par un laboratoire indépendant qui analyse chaque soir les prélèvements de la journée.

## Le protocole

1. Prélèvement placé dans un bouillon de culture qui permet de neutraliser toutes interactions qui pourraient empêcher l'observation d'une contamination. La durée incompressible de cette étape est de 48 h.

2. Mise en culture sur des milieux spécifiques ou non afin d'affirmer ou d'infirmer la présence de micro-organismes et de les dénombrer (durée: 24h et plus)

3. Lecture et interprétation des résultats. La lecture des tests ainsi réalisés peut donner des interprétations nuancées en fonction de la présence ou de l'absence d'un micro-organisme, de sa nature et de la quantité présente dans l'échantillon. Nous utilisons les normes microbiologiques de la pharmacopée européenne pour définir les micro-organismes dits pathogènes et les seuils de tolérance. Le schéma ci-dessous vous permet de visualiser la logique à suivre.



## Une volonté de transparence

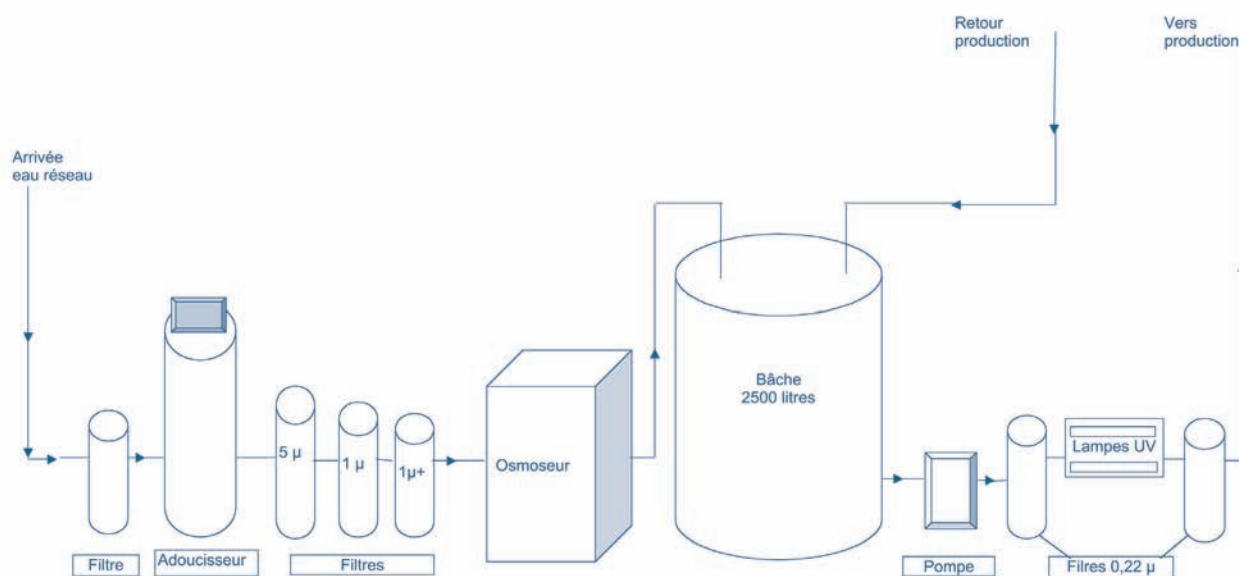
Malgré toutes nos précautions, une contamination reste toujours possible. C'est pourquoi nous avons choisi de communiquer à nos clients l'état bactériologique de leur produit en toute transparence. La sécurité sanitaire est pour nous une priorité absolue. Notre équipe qualité reste à votre disposition pour vous donner toutes les explications et assurances souhaitées.

# Outils de production

NEWS  
letter 3

## UNE EAU PROPRE

à la fabrication de produits cosmétiques de qualité



L'utilisation de l'eau osmosée permet d'éviter de nombreux problèmes d'impuretés et de traces bactériologiques dans la fabrication des divers produits cosmétiques.

### Quelle est la fonction d'un osmoseur ?

C'est de fournir une eau propre et «débactérisée» pour la base de la fabrication de produits cosmétiques.

### Principes de fonctionnement

2 parties composent le système : le pré-traitement et la production. Pour la partie pré-traitement, l'eau du réseau passe d'abord par un filtre 20 microns (20 µ correspondent au diamètre d'un cheveu) afin de retenir les « impuretés » les plus importantes, puis par un adoucisseur qui réduira le TH à son niveau le plus bas. Le TH

étant le Titre Hydrotimétrique définissant la dureté de l'eau, cette dureté correspond à l'ensemble des ions alcalino-terreux, soit les ions calcium et magnésium.

Ensuite un passage à travers trois filtres allant de 5 µ à 1 µ pour retenir les matières colloïdes (matières collées ayant l'apparence de la gelée) avant le passage dans l'osmoseur, partie production proprement dite, qui est composée de filtres à charbon actif. La pression de cet appareil est de 10 à 20 bars et son débit de 500 l/h. Ensuite l'eau est stockée à l'intérieur d'une bache hermétique de 2500 litres; puis, reprise par une pompe qui l'envoie en fabrication en passant par un premier filtre 0,22 µ, puis au travers de lampes UV et enfin dans un deuxième filtre 0,22 µ avant de revenir dans la bache. Ce circuit permet

à l'eau d'être continuellement en circulation et, ainsi, d'éviter la stagnation favorable au développement bactériologique.

Un tel système nécessite bien évidemment une maintenance préventive sérieuse, faite par des techniciens spécialistes du traitement de l'eau et utilisant du matériel approprié et de qualité.

Tous les trois mois une stérilisation et un changement systématique des filtres sont effectués au niveau du pré-traitement.

Tous les six mois une stérilisation de tout le système (pré-traitement et production) est effectuée avec changement de tous les filtres et des lampes UV. Grâce à cela nous savons que nous pouvons travailler dans de bonnes conditions et produire des cosmétiques de qualité avec une eau irréprochable.

Newsletter n° 3 - décembre 2004 - Directeur de la publication : Pierre Garcin - Comité de rédaction et crédit photos : Valérie Zanon, Sophie Broussal, Sophie Roumec, Delphine Touquette, Sandrine Ruot, Sylvie Lalanne, Yves Régner - Conception graphique et impression : Mexichrome, Forcalquier

Laboratoires Bains Et Arômes • ZAC Les Chalus 04300 Forcalquier France • Tél. : 00 33 4 92 75 37 69 • Fax : 00 33 4 92 75 37 11 • contact@laboratoiresbea.com

les laboratoires  
BAINS ET ARÔMES